

d'élèves qui sont actuellement en grandes difficultés. Les DDEN ont constaté que pratiquement toutes les écoles de Haute-Savoie sont concernées. Ils manifestent donc, à nouveau, leur désapprobation à la suppression des postes RASED.

#### **EPEP (établissements publics d'enseignement primaire) :**

La proposition de loi déposée par trois députés a pour but de doter l'école, sans personnalité morale actuellement, d'un statut juridique pour une gestion pédagogique moderne et efficace. Cet EPEP deviendrait obligatoire sous un an pour les écoles de quinze classes et plus. Il resterait sur la base du volontariat pour les autres écoles. Il serait doté d'un conseil d'administration de treize membres : le directeur, quatre représentants des communes, trois représentants élus des personnels enseignants, un représentant élu des personnels non enseignant et quatre représentants élus des parents. Il se substituerait aux conseils d'école et les DDEN n'ont aucun représentant de prévu. Il n'y aurait pas de personnes qualifiées pour siéger dans ce conseil d'administration. Ce serait donc à terme la disparition pure et simple des DDEN. Nous sommes intervenus auprès de tous les parlementaires pour rappeler notre rôle d'interface entre l'école, la municipalité et les autorités académiques, notre rôle d'incitation, de coordination et de médiation, notre bonne connaissance de l'environnement des écoles, nos interventions dans le domaine de la sécurité et de la santé dans l'intérêt des enfants, notre vigilance pour que la laïcité soit respectée. Nous suivons avec attention la situation et l'évolution du dossier.

#### **Article 89 sur le financement des écoles privées :**

Les DDEN se sont élevés contre l'application de l'article 89 de la loi de décentralisation de 2004, qui faisait obligation aux communes de payer les frais de scolarisation des enfants fréquentant une école privée sous contrat d'une commune voisine. La loi Carle qui abroge l'article 89 a été votée par le parlement et ne rend obligatoire le financement des élèves du privé que pour les communes qui n'ont pas d'écoles publiques. C'est une limitation très importante du financement espéré par l'enseignement privé et un succès pour les laïques, en particulier des DDEN qui réclamaient depuis 2004 l'abrogation de ces dispositions. Cependant notre satisfaction n'est pas totale car cette loi bafoue le principe général d'interdiction du financement des écoles privées (loi Goblet de 1886) dans la suite logique de la loi Debré de 1959 que nous contestons toujours. Les DDEN réaffirment par ailleurs le principe de la gratuité scolaire, valeur essentielle de la république.

#### **La devise républicaine au fronton des écoles :**

La commission laïcité a lancé l'an dernier une enquête sur la devise républicaine. Au vu des résultats, et de ce qui vient de se faire dans le Tarn, elle souhaite aller plus loin. Nous allons demander à tous les maires de Haute-Savoie d'apposer devant les écoles un panneau au modèle ci-après :



Cette action des DDEN sera soumise aux élus du Département, et en particulier à l'association des Maires de Haute-Savoie que nous souhaitons rencontrer.

Nous allons également interpeller les parlementaires pour qu'ils demandent par question écrite au gouvernement l'obligation d'apposer la devise républicaine aux frontons des écoles publiques.

#### **Moyens matériel, locaux, sécurité dans et autour des écoles :**

Les DDEN de Haute-Savoie constatent régulièrement lors de la visite des écoles que les collectivités locales font de gros efforts pour doter les classes de moyens matériels importants, informatiques en particulier. Les écoles sont bien entretenues, la sécurité des enfants fait l'objet d'interventions régulières en conseil d'école, elles sont en général toujours suivies d'effets. Nous pouvons affirmer que les élus sont très attentifs à leurs écoles communales, qu'ils y consacrent du temps, ils assistent toujours aux visites d'école que nous organisons ainsi qu'aux conseils d'écoles. Ils n'hésitent pas en général à investir beaucoup d'argent pour les écoles. Les DDEN ne peuvent que les féliciter et les encourager à continuer.

#### **Communication :**

Certaines délégations de Haute-Savoie regrettent que le rôle et la mission des DDEN restent bien souvent inconnus du grand public, voire de certains élus ou même des enseignants. Le bureau départemental va donc se mobiliser pour faire davantage connaître la fonction de DDEN. Nous allons engager une réflexion pour mieux communiquer. Toutes les délégations seront sollicitées pour le faire également de leur côté et plus particulièrement sur leur circonscription. Il est déjà conseillé à tous les DDEN de demander aux directeurs ou directrices d'écoles de faire mettre à l'ordre du jour du 1<sup>er</sup> conseil d'école un point sur la présentation du rôle du DDEN.

Toutes les idées et propositions sur l'amélioration de la communication sont les bienvenues et seront examinées avec attention par le bureau départemental.